

A Lyon, le 29 septembre 2026

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
Universite-lyon.fr

Madame Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

à

**Madame, Monsieur, membre du conseil
d'administration**

**Objet : Séance du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne
du 13 octobre 2026 – Ordre du jour**

Madame, Monsieur, membre du conseil d'administration de la
ComUE Lyon Saint-Étienne,

La prochaine séance se déroulera le

Dossier suivi par :
Fleur TATHEREAUX,
Responsable du service affaires
juridiques et marchés publics
Tél : 04 37 37 82 04
fleur.tathereaux@universite-lyon.fr

Mardi 13 octobre 2026, à 9h30,

Université Jean Moulin – Lyon 3

Salle Caillemer

15, quai Claude Bernard

69007 LYON

L'ordre du jour est le suivant :

- **Points d'actualité**

- **Partie A :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026
2. Élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE
3. Commission préparatoire au conseil d'administration
4. Stratégie scientifique de site – information et échanges

5. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2026
6. Désignation d'un représentant de la ComUE au sein de la commission recherche de l'Université Jean Moulin – Lyon 3
7. Rapport social unique au titre de l'année 2025

- **Partie B :**

8. Lettre de cadrage budgétaire au titre de l'année 2027
9. Plafond d'emplois étudiants au titre de l'année 2026/2027
10. Modalités de prise en charge des frais de transports attribués à trois chercheurs invités du Collegium de Lyon
11. Modification du règlement du diplôme Étudiants-Entrepreneurs
12. Attribution de prix dans le cadre du Centre d'Entrepreneuriat de Lyon-Saint Étienne
13. Attribution de prix dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation (modification)
14. Opération "Campus artistique" - CNSMD - protocole transactionnel

- **Partie C : Pour information**

Compte-rendu de la délégation de compétence consentie par le conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

- **Questions diverses**

Je vous rappelle que les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

En cas d'empêchement, les administrateurs peuvent donner une procuration à un autre membre du conseil. Un membre ne peut détenir plus de deux procurations.

Par ailleurs, les personnes invitées n'ont pas la qualité d'administrateur et ne peuvent participer au vote.

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente

